



Mediterranean Programme
10th Mediterranean Research Meeting

Florence & Montecatini Terme 25-28 March 2009



Workshop 2

Transitional Justice: A Solution Against Terrorism In Occupied Territories

directed by

Pr. Mehdi Zakerian

Président, L'Association Iranienne des
Etudes Internationales (AIEI), Iran

mzakerian@yahoo.com

Pr. Carmen Quesada

Département de Droits International Publique,
Faculté de Droits, Université Nationale
d'Enseignement à Distance, Espagne

cquesada@der.uned.es

Workshop abstract

This workshop will carry out a review of key aspects of transitional justice as a desirable solution to the problem of terrorism in the Occupied Territories. For this review, it will be necessary to hold round tables, conferences, and working groups to make an analysis of the relevant documents. The result will be published by the International Studies Journal (ISJ).

In this sense, it will be necessary to begin making a historic journey of the situation in the Occupied Territories, especially in relation to terrorism and its consequences. It should be recalled that the case of the Occupied Territories by Israel was followed by other situations, different but with a common element: occupation.

After a historical introduction, it will have to be defined what the current situation in the Occupied Territories of the region is in relation to terrorism and its profiles. In the case of the Occupied Territories by Israel, the Palestinian Authority was responsible for the inefficiency of the fight against terrorism as it was denied the means necessary to exercise its authority effectively. Furthermore, in this context, the violence perpetrated by the movement opposing the occupation can not be justified under any circumstances on behalf of the right to resist.

Thirdly, it will be necessary to examine ways of transitional justice is possible in the light of the situation in the Occupied Territories. To this end, we must take into account that the exit periods of conflict presents difficulties not only on the political side (peace and reunification of the nation), but

also as far as justice is concerned punishment of the perpetrators and compensation / rehabilitation of victims). This problem is even more difficult than institutional stabilization is often fragile and the judiciary must cope with a massive amount of cases at a time when it is often in crisis or is the subject of purification.

Finally, a thorough analysis must be conducted of the essential elements of transitional justice more appropriate for the occupied territories and its problems with terrorism. It is obvious that we can not adopt a general approach to a unique historical experience. It is therefore necessary to explore the possibility of setting up appropriate mechanisms to ensure that justice will be done and in particular that the rights to truth and the identification of the perpetrators of terrorism are effectively guaranteed and the harm suffered by victims is recognized. This is not feasible if the offender is not punished in proportion to the seriousness of the facts established.

Indeed, the fight against terrorism to ensure security, promote development, and eradicate poverty in this region are interdependent. In this context, is justice the perfect way to ensure all these interrelated aspects?

Workshop description

L'atelier aura le but de **réaliser un examen des principaux aspects liés à la justice transitionnelle comme une solution désirable pour le problème du terrorisme dans les sociétés des territoires occupés**. Pour cet examen, il sera nécessaire de célébrer des **tables rondes, conférences et des groupes de travail** pour faire une analyse des documents pertinents. Le résultat pourra être **publié par *International Studies Journal***.

Dans ce sens, il sera nécessaire commencer en faisant **un parcours historique par la situation des territoires occupés, surtout par rapport au terrorisme et ses conséquences**. Il faut rappeler que le cas des Territoires Occupés par Israël a été suivi d'autres situations, différentes mais avec un élément commun : l'occupation. C'est le cas de l'intervention américaine en Afghanistan et en Irak.

Après cette introduction historique, il faudra définir **quelle est la situation actuelle des territoires occupés de la région par rapport au terrorisme et ses profils**. En effet, suite à l'intervention américaine en Afghanistan et en Irak, l'occupation de territoires pose certains problèmes, notamment quant à la responsabilité de la sécurité des personnes résidant sur ce territoire. Dans le cas des Territoires Occupés par Israël, l'Autorité palestinienne a été rendue responsable de l'inefficacité de la lutte contre le terrorisme alors qu'elle se voyait dénier les moyens nécessaires à exercer son autorité de façon efficace. Comme cela ressort des conventions internationales, la puissance occupante est responsable de la protection des populations civiles et doit exercer son autorité en pleine conformité avec les garanties tant du droit humanitaire que des droits de l'homme. En outre, dans ce contexte, les violences perpétrées par les mouvements s'opposant à l'occupation ne peuvent être justifiées en toutes circonstances au nom du droit à la résistance.

En troisième lieu, il faudra faire un **examen des formules de justice transitionnelle possibles**, à la lumière de la situation dans les territoires occupés. À cet effet, il faut tenir compte du fait que la sortie des périodes de conflit présente des difficultés non seulement sur le plan politique (pacification et

réunification de la nation), mais également judiciaire (sanction des auteurs et compensation/réhabilitation des victimes).

Ce problème est d'autant plus épineux que la stabilisation institutionnelle est souvent fragile et que l'appareil judiciaire doit faire face à une masse de dossiers à un moment où il est souvent en crise ou fait l'objet d'épuration. Pour essayer de combiner les objectifs contradictoires d'un processus de réconciliation et d'un processus de pleine justice, des expériences dites de justice transitionnelle se sont développées en Amérique centrale, en Afrique du Sud, dans la région des Grands Lacs, en Sierra Leone, au Timor et dans d'autres régions d'Asie. Le problème est plutôt l'application de ces modèles de justice à une situation tout à fait différente: la situation des territoires occupés.

Finalement, il faudra faire **un analyse approfondi des éléments essentiels de la justice transitionnelle plus adéquate pour les territoires occupés et ses problèmes de terrorisme**. C'est évident qu'on ne peut pas adopter une approche générale pour traiter une expérience historique unique. Il convient donc d'étudier la possibilité de mettre sur pied les mécanismes adéquats pour s'assurer que la justice sera rendue et notamment que les droits à la vérité, à l'identification des auteurs d'actes de terrorisme seront effectivement garantis ainsi que la reconnaissance des préjudices subis par les victimes. Cela est difficilement réalisable si l'auteur n'est pas sanctionné en proportion de la gravité des faits établis.

Mais, au même temps, il n'est pas possible de faire ledit analyse de la justice et de ses mécanismes si on ne prends en considération la situation de la région en relation avec la sécurité et les droits de l'homme. En effet, la lutte contre le terrorisme pour assurer la sécurité, promouvoir le développement et éradiquer la pauvreté dans cette région sont interdépendantes. Et, dans ce contexte, c'est la justice le moyen parfait pour garantir tous ces aspects interdépendants.

Dans ce contexte, l'examen de la justice transitionnelle dans les territoires occupés sera réalisé tenant compte des trois piliers:

1.- Ainsi, dans le cadre de la justice transitionnelle, il faut examiner la question des **droits des victimes** qui doivent être intégralement respectés, ce qui hélas est rarement le cas. Il faut rappeler que une société en paix devrait établir une politique visant à établir la vérité pour que les victimes puissent être entendues, à engager des poursuites contre les auteurs des crimes, à réparer les torts subis par les victimes et à exclure les auteurs de crimes des organes judiciaires, militaires et juridiques. C'est évident que la lutte contre l'impunité nécessite une approche à plusieurs facettes qui inclut la nécessité de rendre honneur aux victimes en leur redonnant le sentiment de participer à la société.

2.- En deuxième lieu, l'examen de la justice transitionnelle sera fait autour de **quatre mécanismes principaux et adéquats pour la lutte contre le terrorisme** : **Les poursuites pénales** (par des tribunaux nationaux, internationaux ou hybrides) ; **les enquêtes** visant à établir la vérité sur les exactions passées (soit via les enquêtes nationales officielles telles que les commissions vérité, soit via les commissions d'enquête internationales, les mécanismes des Nations Unies ou les efforts des ONG) ; **les réparations** (compensatoires, symboliques, sous forme de restitution ou de réhabilitation) ; et **les réformes institutionnelles** (comprenant les réformes du système de la sécurité et les réformes judiciaires, la révocation des auteurs d'exactions des postes de la fonction publique et la formation en droits de l'homme des fonctionnaires).

3.- Finalement, la justice transitionnelle dans les territoires occupés affectés par le terrorisme doit créer **la possibilité d'un espace où le dialogue et la pacification de la société soit possible**. Dans ce contexte, la réponse purement pénale des tribunaux s'est cependant avérée insuffisante lorsqu'il s'agit de reconstruire un tissu social détruit par des années de guerre et de restaurer la paix nationale. Le processus de pacification doit impliquer fortement les acteurs locaux, et doit tenir compte des spécificités locales et des mécanismes traditionnels de régulation. La justice et la paix sont des actions complémentaires pour faire face au terrorisme.

Les buts de l'atelier:

L'atelier sera une bonne occasion pour réfléchir sur tous les aspects liés à la justice comme moyen de lutte contre le terrorisme face à une des régions plus conflictuelles du monde actuel : Afghanistan, Irak, Territoires Occupés par Israël. Pour ce but, on comptera avec un nombre de participants représentative de l'intérêt grandissant que ce sujet suscite de tous côtés dans la Communauté Internationale.

Dans ce sens, l'atelier sera l'occasion d'un échange de vues approfondi et d'un débat fructueux conduits dans un véritable esprit de partenariat. Le résultat pourra être une publication sur les différents aspects de la justice transitionnelle dans une des régions plus affectés par le terrorisme, qui rendra parfaitement compte de la richesse et du caractère exhaustif des débats qui auront lieu à Florence.

Les sujets proposés par les participants :

- 1.- La situation des territoires occupés : le terrorisme et ses conséquences.
- 2.- Les formules de justice transitionnelle possibles pour les territoires occupés.
- 3.- Les éléments essentiels de la justice transitionnelle plus adéquate pour les territoires occupés et ses problèmes de terrorisme.
- 4.- Les mécanismes principaux pour la lutte contre le terrorisme dans le cadre de la justice transitionnelle: Les poursuites, les enquêtes, les réparations et les réformes institutionnelles.
- 5.- La contribution de la justice transitionnelle à la pacification des sociétés des territoires occupés affectés par le terrorisme.

Les potentiels contributeurs :

Les participants à cet atelier seront des jeunes chercheurs ainsi que des professeurs avec beaucoup d'expérience, tous avec un lien avec le sujet dès le point de vue de sa recherche, ses publications ou l'exercice de ses fonctions. Pour la sélection des participants, on prendra considération de la qualité et la quantité de ses publications et ses recherches, à l'égard de la justice transitionnelle dans tous les aspects déjà mentionnés. Et, aussi même, on essaiera de trouver une juste représentation des systèmes juridiques de différents pays méditerranéens, représentant un ensemble très qualifié et très divers.

Aussi même, à notre avis, il sera important d'encourager les jeunes chercheurs pour la connaissance, pas seulement de la justice transitionnelle, sinon du phénomène du terrorisme et de la situation dans les territoires occupés, situation vitale pour la Communauté Internationale.

La littérature du sujet:

- AAVV: Symposium Issue: The Proliferation of International Tribunals: Piecing Together the Puzzle, *Journal of International Law and Politics* , Vol.31, number 4, summer 1999.
- AAVV: “Reconciliation After Violent Conflict. A Handbook”, *Handbook series*, IDEA, Sweden, 2003.
- AMNESTY INTERNATIONAL: *Justice for Timor-Leste: The way forward* (Índice AI: ASA 21/006/2004).
- BASKIN, M.: *Lessons Learned on UNMIK Judiciary*, Pearson Peacekeeping Centre, 2002;
- ORGANIZATION FOR SECURITY AND CO-OPERATION IN EUROPE. Mission in Kosovo. Department of Human Rights and Rule of Law Legal Systems Monitoring Section: *Kosovo’s War Crimes Trials: A Review*, September 2002.
- BEN ACHOUR, R. & LAGHMANI, S. (eds.): *Justice et juridictions internationales*, París, 2000.
- BOELAERT-SUOMINEN, S.: “[The International Criminal Tribunal for the former Yugoslavia and the Kosovo conflict](#)”, *International Review of the Red Cross*, Special Issue: The Kosovo Crisis and International Humanitarian Law, n°837, 2000.
- BOISSON DE CHAZOURNES, L.; ROMANO, C. P. R. & MACKENZIE, R. (eds.): *International Organizations and International Dispute Settlement: Trends and Prospects*, Transnational Publishers, Inc, Ardsley, New York, 2002.
- BUERGENTHAL, Th.: “International law and the Proliferation of International Courts”, Conferencia inaugural en *Cursos Euromediterráneos Bancaja de Derecho Internacional*, Vol.V (2001).
- CADY, J.-C.; BOOTH, N.: “Internationalized Courts in Kosovo: An UNMIK Perspective”, en ROMANO, C.P.R.; NOLLKAEMPER, A. & KLEFFNER, J.K. (eds.): *Internationalized Criminal Courts. Sierra Leone, East Timor, Kosovo and Cambodia*, Oxford University Press, 2004, pp.59-78.
- CHARNEY, I.: “Is International Law threatened by multiple international tribunals?”, *RCDAI*, Tome 271, 1998, pp.101-382.
- GARCIA ORRICO, D.: “La internacionalización de la Administración de Justicia. Misión de Naciones Unidas de Administración Interina de Kosovo (UNMIK)”, en <http://www.iugm.es/ARCHIVOS/resoluciondeconflictos/UNMIK.%20Fernando%20Val.%20Debora.pdf>
- United Nations, Report of the Secretary General, The rule of law and transitional justice in conflict and post-conflict societies, S/2004/616, 23 August 2004.
- JONES, J.R.W.D.: “The Implications of the Peace Agreement for the International Criminal Tribunal for the former Yugoslavia”, *European Journal of International Law*, Vol.7, n°2, pp.1-24.
- LINTON, S.: “Nuevas medidas para el establecimiento de una justicia internacional en Camboya y en Timor Oriental”, *Revista Internacional de la Cruz Roja*, N°845, 2002.
- Memorandum of understanding between the International Criminal Police Organization-Interpol and the United Nations Interim Administration mission in Kosovo on Co-operation in crime*

prevention and criminal justice, 17 December 2002
(<http://www.interpol.int/Public/ICPO/LegalMaterials/cooperation/agreements/UNMIK.asp>).

-QUESADA ALCALÁ, C.: “Algunas consideraciones sobre el procedimiento de constitución de los Tribunales Penales Internacionales ad hoc”, en Homenaje al Profesor Luis Rojo Ajunia, Escritos Jurídicos, Servicio de Publicaciones de la Universidad de Cantabria, 2002, pp. 1099-1115.

-Reg. N°1999/6 “On Recommendations for the Structure and Administration of the Judiciary and Prosecution Service” (http://www.unmikonline.org/regulations/1999/re99_06.pdf).

-*Report on the Judicial Status of the International Criminal Tribunal for the Former Yugoslavia and the Prospects for Referring Certain Cases to National Courts*, 12 June 2002, (UN Doc. S/2002/678).

-ROMANO, C.P.R.; NOLLKAEMPER, A. & KLEFFNER, J.K. (eds.): *Internationalized Criminal Courts. Sierra Leone, East Timor, Kosovo and Cambodia*, Oxford University Press, 2004.

-SCHARF, M.: “Foreword: the role of justice in building peace”, *Case Western Reserve Journal of International Law*, Spring 2003, pp.153-159.

-SHRAGA, D.: “The Second Generation UN-Based Tribunals: A Diversity of Mixed Jurisdictions”, en ROMANO, C.P.R.; NOLLKAEMPER, A. & KLEFFNER, J.K. (eds.): *Internationalized Criminal Courts. Sierra Leone, East Timor, Kosovo and Cambodia*, Oxford University Press, 2004, pp.34-35.

-SIMPSON, G.: “Reconstruction and Reconciliation: Emerging from transition”, <http://www.csvr.org.za/papers>

-SINDICO, F.: “El fortalecimiento del imperio de la ley en las operaciones de consolidación de la paz de las Naciones Unidas”, *Revista Electrónica de Estudios Internacionales*, n°5/2002, pp.1-24.

-STAHN, C.: “La geometría de la justicia transicional: opciones de diseño institucional”, en RETTBERG, A.: *Entre el perdón y el paredón. Preguntas y dilemas de la justicia transicional*, publicado por UNIANDES/IDRC, en http://reseau.crdi.ca/en/ev-83747-201-1-DO_TOPIC.html , y publicado en *Revista Futuros*, No. 15, Vol.IV, 2006, en <http://www.revistafuturos.info>

-Statement by the President of the Security Council (UN Doc. S/PRST/2002/21).

-STROHMEYER, H. : “Collapse and Reconstruction of a Judicial System: The United Nations Missions in Kosovo and East Timor”, *American Journal of International Law*, Vol. 95, n°1, January 2001, pp.46-63.

-UNDP Background Paper for Working Group Discussions. Governance in Post-Conflict Situations , United Nations Development Programme, Norway, May 2004.